



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241211-B20241210_07_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le deux décembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusées : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



7. Objet : Demande de financement de l'I.U.T. de Thionville-Yutz dans le cadre de l'appel à projets « Pacte compétences » de la Région Grand Est et la mise en place du projet « Biosurveillance de l'Environnement et la Santé Humaine »

Vu les statuts de la CCCE notamment la compétence supplémentaire « soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche »,

Vu la décision n° 3 du Bureau communautaire en date du 8 juin 2021 actant le projet de protocole d'accord entre les 6 EPCI membres de l'association « Nord Moselle+ », relatif au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire nord mosellan,

Vu la demande de financement de l'I.U.T. de Thionville-Yutz, d'un montant de 68 000 € pour le projet « Biosurveillance de l'Environnement et de la Santé Humaine », sollicitée auprès de l'Association Nord Moselle +, pour la période 2022-2023,

Vu la demande de financement de l'I.U.T. de Thionville-Yutz d'un montant de 5 000 € pour la période 2022-2023,

Considérant que ce projet vise à soutenir le développement de la formation liée à la santé de l'humain et permettre à termes, l'ouverture sur le territoire d'un 3^e parcours du B.U.T. Génie Biologique « Biologie Médicale Biotechnologie »,

Considérant que le nouveau parcours répond aux besoins identifiés du territoire nord lorrain en tension et donne davantage de possibilités de filières technologiques de bénéficier d'une formation universitaire,

Considérant que le projet d'un montant de 238 700 € est cofinancé à hauteur de 50 %, soit 119 350 € par la Région Grand Est,

Considérant la volonté des 6 EPCI membres de l'association « Nord Moselle+ » d'unir leurs efforts pour accélérer le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et en faire l'un des moteurs de l'économie intercommunautaire,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'I.U.T. de Thionville-Yutz pour le projet « Biosurveillance de l'Environnement et la Santé Humaine »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET

